

GROUPE BALLET SUR GLACE

ÉQUIPE « LIBERTA »

Sur sélection

HORAIRES SAISON 2019-20120

HORAIRES BALLET

LUNDI	17h00 – 18h25
MARDI	17h30 – 19h00 <i>Danse Béa</i>
JEUDI	19h45 – 20h45 Glacé Béa

HORAIRES TEAMS AVANCÉS

MERCREDI	12h15 – 13h45
JEUDI	17h00 – 18h20
SAMEDI	07h00 – 08h45
	09h00 – 09h45 <i>P.P.G</i>

TARIFICATION

**Le règlement de la tarification annuelle se fait auprès d'Inès
Le règlement des déplacements, costumes et décors auprès de Frédéric
Roussel UNIQUEMENT EN ESPECES, CHEQUES OU VIREMENT SUR LE
COMPTE BALLETT**

<p>FORFAIT</p> <p><i>Inscriptions aux compétitions ballet</i></p> <p><i>stages (hors stage juin/juillet), stage de rentrée août</i></p> <p><i>cours de danse</i></p> <p><i>costumes & décors</i></p> <p><i>1 déplacement complet de la saison (prise en charge hôtel pour les patineurs uniquement et bus pour tous les accompagnateurs présents dans le bus)</i></p>	<p><u>Paiement de la tarification en 1 fois :</u></p> <p>750 € *</p> <p><u>Paiement de la partie décors, costumes et inscriptions compétitions ballet en 1 fois :</u></p> <p>→ 210 € de costumes et décors</p> <p>→ 90€ d'inscription aux compétitions ballet</p>	<p><u>Paiements de la tarification en 7 fois :</u></p> <p>110 € à l'inscription 110 € au 10/11/2019 110 € au 10/01/2020 110€ au 10/02/2020 110€ au 10/03/2020 110€ au 10/04/2020 90€ au 10/05/2020</p> <p><u>Paiement de la partie décors, costumes et inscriptions compétitions ballet en 3 fois :</u></p> <p>100 € à l'inscription 100 € au 10/10/2019 100 € au 10/12/2019</p>
<p><u>Avance (déplacements) = 350 €</u></p> <p>100 € à encaisser en octobre 2019 + 100 € à encaisser en novembre 2019 + 100 € à encaisser en décembre 2019 + 50€ à encaisser en janvier 2020</p>		



Palais des Sports Jean Bouin
2, rue Jean Allègre
06000 NICE

☎ 04.93.88.72.12

nicebaiedesanges-sportdeglace@orange.fr

ASSOCIATION NICE BAIE DES ANGES



Club labellisé
COMPÉTITION



Patinage artistique



Club labellisé
DÉVELOPPEMENT



Ballet sur glace

**A ajouter à la tarification :
adhésion au club de 20€ + licence (voir dossier d'inscription)**

- Remettre le dossier complet et le règlement intérieur de l'équipe Ballet signé
- Réductions : 50% de déduction sur la tarification la moins élevée pour le 2^{ème} et 3^{ème} enfant
- Prévoir d'être disponible pour les stages de Ballet pendant les vacances scolaires
- Dates des compétitions : voir règlement intérieur de la section « BALLETT »
- La saison se termine avec le gala de fin de saison

* L'administration fiscale nous ayant octroyé le statut d'intérêt général, il nous est possible de ventiler la tarification avec une quote-part de 100€ éligible à réduction d'impôt.

Cette contrepartie est purement institutionnelle et permet par exemple d'accorder des prérogatives attachées à la qualité proprement dite de membre de l'association (droit de vote à ses assemblées, éligibilité au conseil d'administration, droit de communication des éléments relatifs au fonctionnement de l'association...).

Le formulaire CERFA à fournir à l'administration fiscale (si demandé par celle-ci) vous sera remis lors de l'inscription de votre enfant en début de saison.